



Le Choletais

L'audace pour réussir

Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques
Service Assemblées – Affaires générales

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Du 16 au 23 avril 2020

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS Page 001

(Pas de délibération)

II – DECISIONS DU PRESIDENT Page 002

III – ARRETES REGLEMENTAIRES Page 006

(pas d'arrêté réglementaire)

I - DÉLIBÉRATIONS

(pas de délibération)

II - DÉCISIONS

Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

**DÉCISIONS N'EXCÉDANT PAS LE CADRE DE LA DÉLIBÉRATION N°I-3 DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ DU 16 OCTOBRE 2017**

DU 16 AU 23 AVRIL 2020

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 16 avril 2020

**N°2020/167 DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'AGGLOMÉRATION - REPRÉSENTATION -
INSTALLATION ILLÉGALE DES GENS DU VOYAGE AU MAY-SUR-EVRE**

Il a été décidé :

- de mettre en œuvre toute action juridictionnelle en vue de l'expulsion des gens du voyage qui se sont installés en toute illégalité, au May-sur-Èvre, zone de La Contrie, sur une voirie communautaire desservant la zone d'activité économique appartenant à l'Agglomération du Choletais,
- de confier la défense des intérêts de l'Agglomération du Choletais à Maître HUVEY, sis 12 rue Pierre Lise à Angers pour un forfait d'honoraires de 600 € HT (hors droit de plaidoirie).

N°2020/168 AIR PAYS DE LA LOIRE - ADHÉSION 2020

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à AIR PAYS DE LA LOIRE au titre de l'année 2020 pour un montant annuel de 15 000 € net.

N°2020/169 CONTRÔLE LIGNE DE VIE À L'ESPACE SAINT-LOUIS - ANNÉE 2019

Il a été décidé de confier le marché de services relatif au contrôle et à la maintenance des lignes de vie de l'Espace Saint Louis à Cholet, comprenant une intervention, à l'entreprise AJUVA SAFETY, sise ZAC du Baconnet, 298 allée des chênes, 69700 MONTAGNY, pour un montant de 1 390 € HT, soit 1 668 € TTC.

N°2020/170 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES - SASP CHOLET BASKET

Il a été décidé de conclure avec la SASP Cholet Basket, un contrat de prestations de services tendant à associer l'Agglomération du Choletais à l'image du club, au titre du second semestre de la saison sportive 2019/2020, pour un montant de 40 500 € TTC.

N°2020/171 RÈGLEMENTS SINISTRES

Il a été décidé d'accepter les indemnités versées dans le cadre du règlement des sinistres comme suit :

Tiers débiteur (Cie d'Assurance)	Montant	Réf. Internes sinistre	Observations/ A rattacher à
GROUPAMA	4 108,62 €	2019748891	Domages aux biens – glissière de sécurité endommagée (Trémentines) – 1 ^{er} versement.
SMA	2 610,36 €	Recours direct	Domages aux biens – parking situé dans une zone d'activité économique endommagé (Montilliers) – Dossier clos.

N°2020/172 CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS À LA TESSOUALLE - INDIVISION NEVEU-TRICAUD-DÉROTRIE - DÉCISION MODIFICATIVE

Il a été décidé de modifier la décision n°2020/150 du 17 mars 2020 relative à la conclusion avec l'indivision NEVEU-TRICAUD-DÉROTRIE, d'une convention d'occupation anticipée portant sur les parcelles cadastrées AE 81, AE 82, AE 87 et AE 98, situées à La Tessoualle, pour une surface totale de 9705 m², conformément au plan ci-joint, afin de porter sa durée de 3 mois à 6 mois, renouvelable de manière expresse.

(cf. annexe 1)

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 17 avril 2020

N°2020/173 MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES JAUNE ET VERT DU PARC DE LA MEILLERAIE

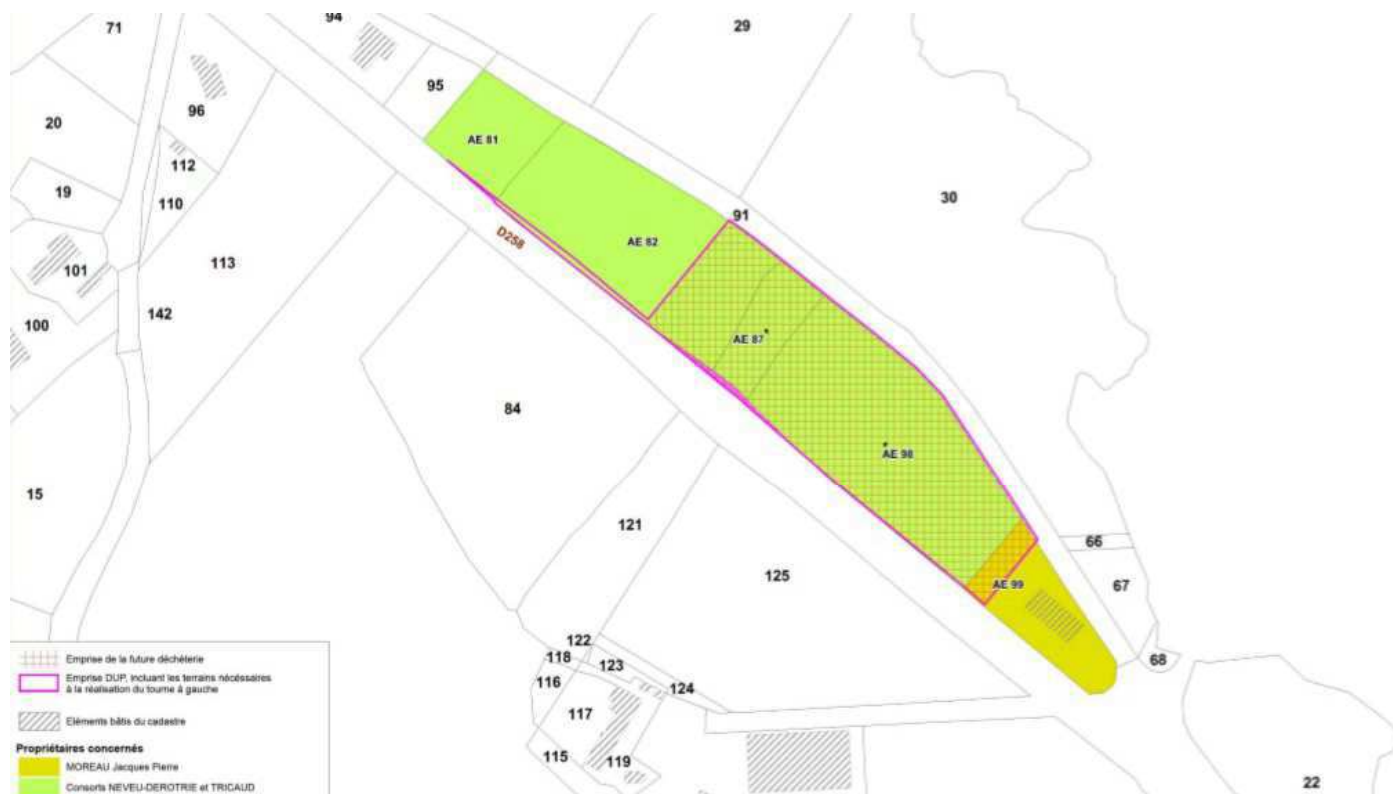
Il a été décidé de confier le marché de travaux relatif à la réfection de l'éclairage des espaces jaune et vert du parc de la Meilleraie, à l'entreprise CEGELEC LOIRE OCEAN, sise ZAC n°2 du Cormier, square James Joule, BP 51201, 49312 CHOLET CEDEX, pour un montant de 76 980 € HT, soit 92 376 € TTC.

N°2020/174 MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES AUX SITES ET SOLS POLLUÉS (2020 À 2024)

Il a été décidé de confier l'accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de services concernant les sites et sols pollués, conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification ou au plus tôt le 15 avril 2020, reconductible expressément trois fois, par période d'un an, à l'entreprise APAVE Nord Ouest SAS, sise 5 rue de la Johardière, CS 20289, 44800 SAINT-HERBLAIN, pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT (96 000 € TTC).

AUTRES DÉCISIONS

Néant



III - ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES
(pas d'arrêté réglementaire)